

Secteur de Haguenau

SECTEUR DE HAGUENAU

Le plan d'urbanisme intercommunal approuvé par les élus

Elise Baumann



Les possibilités de construction sur le territoire ont été réduites de 200 hectares par le Plan local d'urbanisme intercommunal, ce qui n'a pas manqué de créer « des frustrations », reconnaît Jean-Lucien Netzer, premier vice-président de la CAH. Photo archives Franck Kobi Les possibilités de construction sur le territoire ont été réduites de 200 hectares par le Plan local d'urbanisme intercommunal, ce qui n'a pas manqué de créer « des frustrations », reconnaît Jean-Lucien Netzer, premier vice-président de la CAH. Photo archives Franck Kobi

L'ordre du jour était « assez nourri » pour ce dernier conseil de l'année au sein de la communauté d'agglomération de Haguenau, jeudi 11 décembre : parmi les points étudiés, figurait l'approbation du plan local d'urbanisme qui s'appliquera désormais aux 36 communes de l'intercommunalité.

Les élus de la communauté d'agglomération de Haguenau (CAH) n'ont pas chômé, à l'occasion du dernier conseil communautaire de l'année, qui s'est tenu à l'espace culturel et sportif de Morschwiller jeudi 11 décembre en soirée. Au cours d'un ordre du jour « assez nourri », selon les mots du président de l'intercommunalité Claude Sturni, les maires et conseillers ont été invités à se prononcer sur l'approbation du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), sur les rails depuis 2020. Ce document de planification rappelle les objectifs de la CAH en matière d'aménagement : « améliorer l'attractivité territoriale, prendre en compte des sensibilités environnementales et des enjeux climatiques, valoriser et garantir la qualité urbaine et paysagère et le cadre de vie », tout en respectant les principes de la loi « Climat et résilience »

de 2021, qui fixe un objectif de « zéro artificialisation nette » des sols et limite l'étalement urbain. « À la fin de l'élaboration de ce PLUi, nous sommes arrivés à [l'enquête publique](#) », rappelle Jean-Lucien Netzer, premier vice-président de la CAH, chargé notamment de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. 513 observations ont été recueillies par les commissaires-enquêteurs, portant principalement sur la consommation foncière, la constructibilité des parcelles et la délimitation entre zones urbaines, naturelles et agricoles. La commission d'enquête a rendu un avis favorable, le 29 septembre, assorti de trois réserves (levées depuis) et plus d'une dizaine de recommandations.

« On a réduit de 200 hectares les possibilités de construction sur notre territoire. Il y a forcément des frustrations », fait valoir Jean-Lucien Netzer, à l'adresse des conseillers communautaires.

En effet, le document cristallise quelques critiques : parmi les sceptiques, Isabelle Stehli-Juchs, élue à Haguenau, regrette « la part belle faite à la croissance », « une urbanisation et une artificialisation qui avancent toujours plus ». « Je ne peux pas partager cette vision. C'est un choix politique. Acceptez qu'on ait la volonté de ne mettre aucun village sous cloche, et qu'on continue à avoir des perspectives de développement », répond Claude Sturni.

Deux maires font aussi valoir leur mécontentement quant à la mouture définitive du PLUi ; [en cause, certains points, déjà évoqués par les élus, qui impactent directement leur commune](#). « Certaines de nos demandes répétées n'ont pas été entendues et n'ont pas trouvé de réponse favorable », regrette Christine Ott-Dollinger, maire de Wintershouse. Thomas Kleffer, premier magistrat d'Uhlwiller, renchérit : « Notre commune perd plus de sept hectares de zone constructible. Cela représente plusieurs dizaines de familles pénalisées dans le village », souligne l'édile, qui espère toutefois « qu'une prochaine modification pourra rétablir un équilibre plus juste entre les communes de l'agglomération ».

« Il n'y a pas de document parfait, ce sera la responsabilité des élus de la prochaine mandature de décider comment il doit évoluer », répond Claude Sturni. « Une fois que nous l'aurons approuvé, que les délais de recours seront écoulés, il y aura certainement un train de modifications. Un PLUi n'a de sens que s'il vit. Sinon, c'est comme un parchemin dans une pyramide », avait lancé Jean-Lucien Netzer un peu plus tôt dans la séance.

En attendant d'éventuels amendements en 2026, le document approuvé jeudi 11 décembre par la majorité des élus (Christine Ott-Dollinger et Isabelle Stehli-Juchs se sont abstenues, Thomas Kleffer a voté contre), s'appliquera à partir de mi-janvier.

Le PLUi est consultable sur le site www.plui.agglo-haguenau.fr



« Les espaces forestiers constituent un patrimoine commun, souvent fragile et sous pression, mais qui présente une grande variété de fonctions qu'il convient de préserver », prévoit le PLUi. Photo archives Franck Kobi